

Point Marché rédigé le 17 mai 2020
par Alessandra Gaudio
Directrice des Solutions Patrimoniales

« Rien n'est permanent, sauf le changement », Héraclite d'Ephèse.

Le déconfinement est en cours, et cela sera un processus graduel et incertain. Le pic épidémique a bien été atteint début avril en Europe et fin avril aux Etats-Unis. Toutefois l'inquiétude générée par cette crise ne devrait pas diminuer rapidement, d'autant que la presse et les réseaux sociaux abondent de chroniques sur les risques d'une nouvelle vague épidémique qui arriverait sous l'effet d'un relâchement des mesures de précaution.

La transition n'a pas signifié pour l'instant un rebond notable de la consommation. En Chine, le pays depuis lequel tout a commencé et qui a entamé depuis environ un mois son ouverture, les ventes de détail et les indicateurs d'activité dans les services restent en berne, bien qu'on note une amélioration de l'activité industrielle.

On ne doit donc pas s'attendre à ce que le retour à la normale, quel que soit la « normale » désormais souhaitée, se fasse rapidement et simplement.

Des changements structurels ?

Chaque crise d'ampleur provoque des changements profonds, structurels, dans la manière de produire, de consommer, et cette fois, probablement, de construire le lien social.

De nombreux analystes estiment que le comportement des consommateurs changera durablement après cette crise. Cette dernière signerait ainsi la fin de la période de consommation excessive, au profit d'une consommation plus responsable et utile. Mais même sans aller aussi loin, il est peu probable par exemple que les constructeurs de véhicules automobiles puissent récupérer en totalité les ventes non effectuées sur la période. Les attitudes changent. Et des changements structurels se préparent dans les grandes capitales européennes autour d'une mobilité réinventée.

En ce qui concerne le marché immobilier résidentiel, les ménages se montrent aujourd'hui très prudents et cela porte à penser que le rebond - pour autant qu'il se produise - ne sera pas spectaculaire. De plus, les statistiques aux Etats-Unis comme dans la zone euro montrent un durcissement des conditions d'octroi de prêts au logement, face à l'augmentation des provisions pour risques de crédit. L'assouplissement des contraintes règlementaires auxquelles les banques sont soumises permettra donc simplement d'en limiter l'impact.

Dans l'immobilier de bureau, le constat – forcé par l'épidémie – de l'efficacité du télétravail pourra inspirer certaines entreprises, et en conséquence diminuer leurs besoins de mètres carrés dans le futur. Les statistiques indiquent en effet que plus de 83% des sociétés européennes ont réussi à poursuivre leurs activités en cette période difficile.

A court terme, des groupes tels que Salesforce aux Etats-Unis ont d'ores et déjà communiqué leur maintien d'une partie de leurs salariés à domicile pendant plusieurs mois, voire jusqu'à la fin de l'année.

Le lien social et d'appartenance qui est au cœur de l'entreprise devra alors être probablement d'avantage repensé, reconstruit, forgé aussi autour d'autres valeurs et motivations, fédérant au-delà de la pure présence physique dans un lieu.

Dans ce contexte, comment agir sur les marchés ?

Le rebond enregistré par les marchés au mois d'avril est une conséquence directe des décisions des politiques monétaire et budgétaire qui sont sans précédent par leur ampleur. Depuis, la situation reste tendue sur les marchés financiers.

Face à un durcissement de la crise économique, des nouvelles mesures seraient en discussion aux Etats-Unis. Si elles sont approuvées, elles pourront davantage soutenir artificiellement les marchés financiers. Ceci en poursuivant probablement la polarisation sectorielle si caractéristique de la hausse récente, avec comme grandes gagnantes les valeurs de croissance, technologie et santé en tête.

L'évolution macroéconomique dans les mois à venir sera néanmoins vraisemblablement délicate et nous continuerons à prévoir de fortes fluctuations sur les marchés.

Il faut ainsi maintenir une approche d'investissement progressive et diversifiée.

Toutes nos équipes restent à vos côtés, pour vous accompagner.

Les informations contenues dans ce document sont établies par Generali Vie en date du 28 juin 2020. Ces informations sont données à titre purement indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de Generali Vie ou de tout autre entité du groupe Generali. Les informations contenues dans ce document ne sauraient refléter d'une quelconque manière une recommandation ou suggestion de Generali Vie quant à l'opportunité de conserver ou d'adopter une stratégie d'investissement. Aucune décision d'investissement ne devra être faite sur la base de ce document.

Le présent document ne constitue pas une analyse financière au sens de l'article 36.1 du Règlement délégué MIF II et D.321-2 du CMF ; ni ne constitue un conseil de quelque nature que ce soit.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur, Generali Vie, s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas. Les performances passées ne doivent pas être l'élément central de la décision d'investissement du souscripteur. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Generali Vie - Société anonyme au capital de 336 872 976 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.